

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'ARS: 20/04/2022 066-246600415-20220413-DE_033_2022-DE

<p><b>OBJET:</b></p> <p><b>SUBVENTION A LA COMMUNE DE MILLAS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STELE POUR LES VICTIMES DU 14 DECEMBRE 2017</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 36</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Délib. n° 09– 13/04/2022</b></p> <hr/> <p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>
--	---

**L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022

**Présents** : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), , GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T) LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal(T), ), VILA Patrice (T) .

**Absents ayant donné pouvoir** : DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'appui financier sollicité par la Commune de Millas concernant un « embellissement de la stèle » en mémoire aux victimes de la collision du 14 décembre 2017.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** de soutenir la commune de Millas dans le cadre de « l'embellissement de la stèle » en mémoire aux victimes du 14 décembre 2017,

**ADOpte** l'attribution d'une subvention d'un montant 10 000€ (**DIX MILLE EUROS**) octroyée à la commune de Millas pour l'embellissement de la stèle pour les victimes du 14 décembre 2017, imputée à l'article 6574, chapitre 65.

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président,  
William BURGHOFFER**